

PORT AUGUIER BUDGET PRIMITIF - ANNEE 2022

Le budget primitif 2022 constitue la traduction de l'orientation budgétaire débattue lors du conseil municipal du 8 mars dernier qui est d'assurer la continuité des infrastructures et limiter le dragage.

Les lignes directrices qui avaient été présentées pour ce budget sont, dans un contexte de maintien de la stabilité des tarifs :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : maintien des infrastructures
- La Gestion du plan d'eau
- La Modernisation des services

Ainsi, le budget primitif 2022 s'élève à 545 K€. Il est composé de propositions nouvelles et du report des résultats et des restes à réaliser issu de la gestion 2021. Il se divise en deux sections :

☞ **la section d'exploitation** qui retrace les recettes et les dépenses de gestion courante des services du port **s'équilibre à 292 518,03 €** ;

☞ **la section d'investissement** qui présente les recettes et les dépenses affectant le patrimoine du port **252 251,88 €**.

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Opérations réelles	239 700,00	175 689,61	38 666,16	114 488,42	278 366,16	290 178,03
Opérations d'ordre	2 340,00	116 828,42	116 828,42	2 340,00	119 168,42	119 168,42
Opérations de l'exercice	242 040,00	292 518,03	155 494,58	116 828,42	397 534,58	409 346,45
Résultats reportés	50 478,03		96 757,30		147 235,33	0,00
Restes à réaliser				135 423,46	0,00	135 423,46
Total du budget	292 518,03	292 518,03	252 251,88	252 251,88	544 769,91	544 769,91

A/ LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables qui ne donnent lieu ni à décaissement, ni à encaissement. Elles représentent une enveloppe globale de 119 K€. Il s'agit, pour l'essentiel, des dotations aux amortissements (116 K€) et des subventions transférées au compte de résultat (2 K€).

Le virement dégagé par la section d'exploitation destiné au financement de la section d'investissement passe de 79 K€ en 2021 à moins de 1 K€ du fait de la prise en charge intégrale de l'opération d'enlèvement des posidonies en section d'exploitation.

B/ LES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

Elles sont estimées pour l'exercice 2022 à 240 K€ et augmentent de 2,8% par rapport au budget 2021.

Ces recettes sont complétées du résultat reporté de 2021 de 50 K€.

Compte	Libellé	Budget 2021	BP 2022	Variation Budget/BP	
				En euros	En %
013	Atténuations de charges		2 220,00	2 220,00	
70	Ventes de produits, services, marchandises	229 400,00	233 700,00	4 300,00	1,87%
706 & 707	Redevances d'amarrage	228 000,00	232 000,00	4 000,00	1,75%
7088	Autres produits d'activités annexes	1 400,00	1 700,00	300,00	21,43%
75	Autres produits de gestion courante	280,00	280,00	0,00	0,00%
77	Produits exceptionnels	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00%
	S/TOTAL	233 180,00	239 700,00	6 520,00	2,80%
002	Résultat reporté	113 266,08	50 478,03		
	TOTAL	346 446,08	290 178,03		

• **LES VENTES DE PRODUITS, SERVICES ET MARCHANDISES**

Avec 234 K€, ce poste évolue de 1,87%. Il est majoritairement composé des redevances d'amarrage dont le seul produit est estimé à 232 K€. La prévision a été ajustée aux encaissements de 2021. Le reste correspond au produit de la liste d'attente (2 K€).

• **LES AUTRES PRODUITS**

Les 8 K€ correspondent pour moitié au recouvrement des frais irrépétibles et aux dépens suite à la condamnation de l'ASL Polynésie.
Enfin, 2 K€ sont prévus dans le cadre d'un remboursement d'impôt sur les bénéfices.

C/ LES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION

Les dépenses réelles d'exploitation concernent les dépenses relatives au fonctionnement courant du port, à la gestion financière et aux opérations exceptionnelles.

Le montant de ces charges a été estimé à 176 K€ soit une augmentation de 8,52% par rapport au budget 2021.

Compte	Libellé	Budget 2021	BP 2022	Variation Budget/BP	
				En euros	En %
011	Charges à caractère général	104 413,78	120 704,61	16 290,83	15,60%
60	Achats	6 835,00	2 950,00	-3 885,00	-56,84%
61 & 62	Service extérieurs	63 753,78	82 714,61	18 960,83	29,74%
63	Impôts et taxes	33 825,00	35 040,00	1 215,00	3,59%
012	Charges de personnel	39 380,00	39 980,00	600,00	1,52%
6215	Personnel affecté p/coll. de rattachement	17 031,00	15 930,00	-1 101,00	-6,46%
633 & 64x	Masse salariale	22 349,00	24 050,00	1 701,00	7,61%
014	Atténuations de produits	0,00	500,00	500,00	
65	Autres charges de gestion courante	6,00	5,00	-1,00	-16,67%
66	Charges financières	3 470,00	3 000,00	-470,00	-13,54%
67	Charges exceptionnelles	1 101,00	300,00	-801,00	-72,75%
68	Provisions	10 200,00	10 200,00	0,00	0,00%
69	Impôts sur les bénéfices	3 320,00	1 000,00	-2 320,00	-69,88%
	TOTAL	161 890,78	175 689,61	13 798,83	8,52%

• LES CHARGES A CARATERE GENERAL

Ces charges constituent le premier poste de dépenses avec 121 K€ en augmentation de 15,60%.

Cette augmentation s'explique par le transfert de l'intégralité de la charge d'enlèvement des posidonies de la section d'investissement vers la section d'exploitation. En effet, jusqu'en 2021, seul le transport des posidonies était imputé en exploitation. C'est désormais l'ensemble de l'opération qui figurera dans ces comptes qui se répartissent principalement comme suit :

- enlèvement des posidonies : 70 K€ (58% de ce poste) ;
- redevance domaniale, redevance spéciale et taxe de séjour pour un total de 19 K€ ;
- taxes foncières pour 15 K€ ;
- entretien des quais et du bâtiment, 5 K€ ;
- honoraires pour contentieux, 3 K€ ;
- fluides, 2 K€ ;
- entretien des mouillages, 1 K€
- Cotisation Foncière des Entreprises pour 1 K€

Le reste de ces charges est composé notamment des assurances, des frais téléphoniques, des vêtements et de la formation de l'agent, achat de fournitures diverses.

• LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel représentent une enveloppe de 40 K€ qui se ventilent entre la masse salariale du personnel et la refacturation du budget de la ville et du port Saint-Pierre pour la mise à disposition d'agents administratifs et techniques.

Cette refacturation est estimée à 16 K€ pour la gestion administrative et financière, pour les travaux réalisés en régie par l'équipe technique et pour le nettoyage de la capitainerie et des sanitaires.

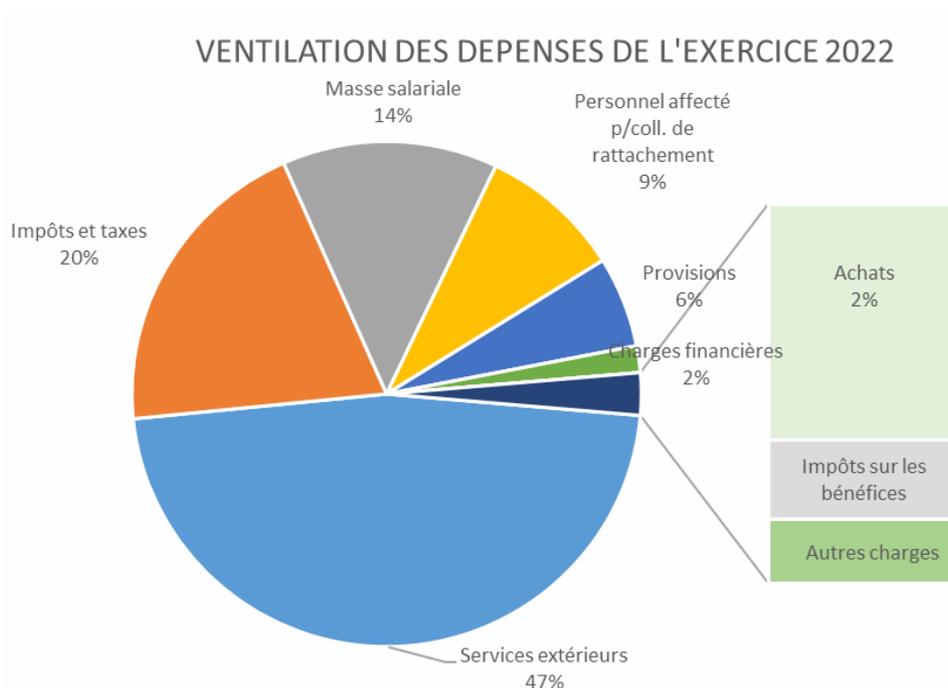
S'agissant de l'enveloppe affectée à la rémunération du personnel permanent (1 ETP), l'enveloppe de 24 K€, tient compte de l'évolution naturelle des salaires (GVT – Glissement Vieillesse Technicité).

• LES CHARGES FINANCIERES

Le prévisionnel de ce poste est de 3 K€ soit – 13,54% par rapport au budget 2021.

• LES AUTRES CHARGES

D'un montant total de 12 K€ contre 15 K€ au budget 2021, ces charges sont consacrées majoritairement aux provisions dans le cadre d'un contentieux indemnitaire.



D/ LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement **représentent pour cet exercice la somme de 39 K€** correspondant à l'affectation du résultat conformément à la délibération de reprise anticipée des résultats présentée lors de cette séance du Conseil Municipal. Cette somme vient en complément de l'excédent reporté de 2021 de 97 K€.

E/ LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 114 K€. Elles comprennent essentiellement les dépenses dites d'équipement ainsi que les remboursements d'emprunts dont le montant est de 30 K€.

L'équipement représente 74 % de dépenses réelles d'investissement avec 84 K€. On distingue :

L'amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures

- béton désactivé sur le quai, 15 K€
- pose d'une échelle de sécurité et d'un arceaux de protection, 3 K€
- modélisation de la courantologie, 5 K€

La gestion du plan d'eau :

- remplacement de mouillages, 41 K€

La modernisation des services :

- remplacement du photocopieur, 2 K€

Les restes à réaliser complètent ce budget avec 135 K€ affectés à la réhabilitation du quai.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2022 qui s'équilibre à 292 518,03 € en section d'exploitation et à 252 251,88 € en section d'investissement.